



**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL**

**D'ACTION SOCIALE DE LADOIX-SERRIGNY**

**Du 22 février 2023**

**Procès-Verbal**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux février à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme FOL.

Nombre de membres en exercice : 10 – Quorum : 5

Présents :

M. Jérôme FOL, Mmes Aline KUTTER, Corinne GARREAU, Valérie PERISSUTTI,  
M. Thierry MESNIL, M. Daniel KOCH, M. Philippe LANCIA,  
Mme Céline ABED-MARCILLET

Absente :

Mme Denise SIMONNOT

Absente excusée :

Mme Saadia CHAMALI ayant donné pouvoir à M. Jérôme FOL

Secrétaire de séance : Mme Aline KUTTER

\*\*\*\*\*

**Questions à l'ordre du jour du conseil d'administration :**

- ✓ Double séisme « Turquie-Syrie »
- ✓ Questions diverses

**Secrétaire de séance :** Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance, Mme Aline KUTTER est désignée en qualité de secrétaire par le conseil d'administration et accepte cette fonction.

**Approbation du procès-verbal du 2 février 2023 :**

Les membres du Conseil d'administration **APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal relatif à la séance du 2 février 2023.

\*\*\*\*\*

## Délibération n° 2023/0001

### Fonds soutien suite double séisme « Turquie-Syrie »

M. le Président rappelle que face au double séisme meurtrier qui a lieu le 6 février dernier en Turquie et en Syrie, l'AMF 21 (Amicale des Maires de France) a ouvert un fonds de concours du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, le FACECO « Turquie-Syrie ». Ce fonds permet aux collectivités françaises d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires.

Les membres du CCAS engagent une réflexion sur cette action et soulignent, que malgré cette année particulière ainsi que la crise sanitaire actuelle, un don peut être adressé à ces pays.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **DÉCIDE**, à l'unanimité d'apporter une aide de 1 500 € par l'intermédiaire de l'AMF 21.

\*\*\*\*\*

### Questions diverses

M. le Président informe le conseil d'administration de la démission de Mme PRIEUR au sein du CCAS et ce pour raisons personnelles.

Il explique que Mme PRIEUR, étant membre extérieur représentant l'UDAF (Union Départementale des Affaires Familiales), il convient que l'UDAF fasse une proposition d'un nom d'une personne pouvant être nommée au sein du CCAS.

Si l'UDAF ne trouve personne, la commune devra lancer un appel à candidatures.

Il convient que Mme PRIEUR soit remplacée avant le 21 avril 2023.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 47.

Le Secrétaire de séance,  
Aline KUTTER.

Le Maire,  
Jérôme FOL.

